BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 151

08 – ARDENNES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SEDAN

Ventes et cessions

537 422 073 RCS Sedan.
HOLDING TT.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 3500000 EUR.
Adresse : rue du Hellé, 08700 Gespunsart.
Précédent propriétaire : 415 181 759 RCS Sedan. **DULAC.**
Date de commencement d'activité : 1er janvier 2026.
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 30 octobre 2026, la société DULAC, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 530 000 euros, dont le siège social est sis Rue du Hellé, 08700 GESPUNSART, immatriculée sous le numéro 415 181 759 RCS SEDAN (société absorbante), et la société HOLDING TT, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 3 500 000 euros, dont le siège social est sis Rue du Hellé, 08700 GESPUNSART, immatriculée sous le numéro 537 422 073 RCS SEDAN (société absorbée), ont établi un projet de fusion aux termes duquel la société HOLDING TT transmettrait l'universalité de son patrimoine à la société DULAC. Les éléments d'actif et de passif transmis ont été évalués à leur valeur comptable sur la base des comptes annuels de la société absorbée arrêtés au 31 décembre 2025. L'actif transmis s'élève à 10 777 571 euros et le passif pris en charge à 2 591 757,57 euros, soit un actif net apporté de 8 185 813,43 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux a été fixé à 106 161 actions de la société DULAC pour 35 000 actions de la société HOLDING TT. En rémunération de l'apport, la société DULAC augmenterait son capital d'un montant de 1 804 737 euros, pour le porter de 1 530 000 euros à 3 334 737 euros, par la création de 106 161 actions nouvelles de 17 euros de valeur nominale chacune, attribuées à l'Associée Unique de la société HOLDING TT. Le montant prévu de la prime de fusion s'élève à 6 381 076,43 euros. Les 90 000 actions de la société DULAC comprises dans le patrimoine transmis seraient annulées par voie de réduction du capital de 1 530 000 euros, et la différence entre leur valeur d'apport (7 043 743 euros) et le montant nominal de la réduction de capital, soit 5 513 743 euros, serait imputée sur la prime de fusion, ramenant celle-ci à 867 333,43 euros. À l'issue de cette réduction, le capital de la société DULAC s'élèverait à 1 804 737 euros. La fusion prendrait effet, sur les plans comptable et fiscal, rétroactivement au 1er janvier 2026. La société HOLDING TT serait dissoute sans liquidation à la date de réalisation de la fusion. Le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de SEDAN le 13 novembre 2026, au nom de chacune des sociétés participantes. Les créanciers non obligataires des sociétés participantes dont la créance est antérieure au présent avis peuvent former opposition à la fusion

devant le Tribunal de Commerce de SEDAN, dans un délai de trente jours à compter de la dernière insertion du présent avis, conformément aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce..

